

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Rapport annuel 2024



Éditeur

Union des villes suisses UVS
Monbijoustrasse 8, case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch

Photos

Rolf Siegenthaler, Berne

Correction

Fabienne Jan, Berne

Mise en page

Atelier KE, Meiringen

Impression

Vögeli AG Marketingproduktion & Druck, Langnau



Höchster Standard für Ökoeffektivität.
Cradle to Cradle Certified™-Druckprodukte
hergestellt durch die Vögeli AG.
Bindung ausgenommen.

Cradle to Cradle Certified™
is a certification mark licensed by
the Cradle to Cradle Products
Innovation Institute.

Contenu

Portrait de l'UVS	Page 3
Éditorial du président	Page 4
Énergie et climat	Page 8
Développement urbain	Page 10
Habitat	Page 12
Mobilité	Page 14
Finances et économie	Page 16
Social, santé et formation	Page 20
Migration et intégration	Page 22
Culture	Page 24
Autres thèmes	Page 26
Relations publiques	Page 28
Défense des intérêts au niveau politique	Page 31
L'UVS en 2024	Page 34
Réseau	Page 35
Organes	Page 36
Comptes annuels	Page 38
Membres	Page 41

31 janvier 2024

Les villes se prononcent clairement contre une diminution de la redevance radio et télévision. Elles apportent bien davantage leur soutien aux médias qui sont un pilier important pour le fonctionnement de la démocratie. La crise des médias et celle de la démocratie sont liées.



Portrait de l'UVS

Les trois quarts de la population suisse vivent dans des villes et génèrent 84% de la production économique nationale. L'Union des villes suisses (UVS) est la porte-parole de cette Suisse urbaine: elle représente les intérêts et les préoccupations des villes et des agglomérations à l'égard des milieux politiques, de l'administration et du public. Elle offre en outre à ses villes membres un réseau, des services, des bases décisionnelles ainsi que des plateformes d'échange qui soutiennent l'apprentissage mutuel et la formation de l'opinion.

Politique

L'Union des villes suisses défend les intérêts des villes au niveau politique. Selon la Constitution fédérale, la Confédération est tenue de prendre particulièrement en compte les intérêts des villes et des agglomérations. De ce fait, l'Union des villes est une partenaire permanente des procédures de consultation de la Confédération, elle entretient des contacts étroits et réguliers avec les autorités et siège dans des groupes d'expert-e-s ainsi qu'au sein d'autres organes. Elle est en lien avec les membres du Parlement, afin que la voix des villes soit entendue également au sein des commissions, du Conseil national et du Conseil des États. L'UVS émet régulièrement des recommandations de vote lorsque les projets en question sont pertinents pour les villes.

L'Union des villes suisses offre à ses membres de nombreuses plateformes de réseautage. Les membres des exécutifs des villes ou les spécialistes en matière de questions urbaines se réunissent régulièrement au sein des sections, des commissions et des groupes de travail pour profiter mutuellement de leurs expériences et pour échanger leurs points de vue ou discuter de leurs positions respectives.

Informations spécialisées

L'Union des villes suisses et ses sections commandent des études, élaborent des bases décisionnelles, rédigent des documents de position et des guides, analysent les changements de pratiques et leurs répercussions sur les villes, discutent d'exemples de bonnes pratiques et abordent des sujets qui préoccupent les villes aujourd'hui et à l'avenir. Les échanges ont lieu sous différentes formes dans le cadre de manifestations ou au sein de groupes de travail; les thèmes sont proposés aux membres par le biais des multiples canaux de communication.

Une association d'envergure et de tradition

L'Union des villes suisses, fondée en 1897, compte 134 villes membres (état au 31 décembre 2024). Sa présidence est assurée par Anders Stokholm. ♦

Éditorial : Tout est mouvement

Le monde change, et avec lui la Suisse, nos villes et nos communes urbaines. L'Union des villes suisses fait face aux nouveaux défis qui en découlent et poursuit son développement. Je me réjouis particulièrement de pouvoir souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres de notre association : Hochdorf et Widnau.

L'Union des villes suisses a pour mission, d'une part, de représenter les intérêts des villes et de la Suisse urbaine face à la Confédération et, d'autre part, de fournir des prestations à ses villes membres. En 2024, nous avons déployé nos activités dans les deux domaines.

« Nous voulons mieux mettre en valeur la ville suisse par des images et des messages plus percutants et augmenter sa visibilité. »

Sur le plan de la politique fédérale, nous nous sommes impliqués dans de nombreux dossiers. À souligner en particulier notre communication réitérée en faveur d'un règlement transparent et durable dans le domaine de la loi sur le transfert des biens culturels. Ou nos interventions pour la protection contre le bruit : bien que les villes suisses aient un besoin urgent de logements supplémentaires, la qualité de vie ne doit pas être sacrifiée par un affaiblissement de la protection contre le bruit au profit d'une activité de construction facilitée. En outre, l'Union des villes suisses a poursuivi ses efforts afin que les villes disposent de la compétence d'introduire une limitation de la vitesse à 30 km/h lorsque cela leur semble judicieux pour des raisons de sécurité ou de protection contre le bruit.

Par le biais de prises de position sur la politique en matière d'intégration et de logement urbain, l'Union des villes suisses a mis en exergue le point de vue des villes sur des thématiques importantes.



Durant l'année de référence, nous avons continué à offrir à nos membres de nombreuses possibilités de réseautage, que ce soit par le biais des sections, des groupes de travail ou des commissions aux thématiques variées ou par l'organisation de manifestations, en particulier la Journée des villes, que nous avons eu le plaisir de célébrer cette année à Lausanne.

Tout est mouvement: deux changements majeurs ont été annoncés au cours de l'année sous revue. D'une part, Monika Litscher a été élue nouvelle directrice; elle succédera à Martin Flügel en 2025. D'autre part, j'ai décidé de quitter mes fonctions de maire de Frauenfeld en mai 2025. En conséquence, je ne peux plus rester président de l'Union des villes suisses et me réjouis de pouvoir passer le relais en 2025. Je tiens ici à remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à la réussite du travail de l'UVS

L'Union des villes suisses aura encore des défis de taille à relever en 2025. Nous fêterons le jubilé de l'article 50 de la Constitution, à savoir l'article qui est à la base de l'intégration des villes et des communes dans la politique fédérale. Un quart de siècle après son introduction, les villes estiment que son optimisation reste nécessaire et nous voulons profiter de ce jubilé pour attirer l'attention sur ce point. Par ailleurs, l'Union des villes suisses prévoit d'améliorer prochainement son identité visuelle. Nous voulons mieux mettre en valeur la ville suisse par des images et des messages plus percutants et augmenter sa visibilité. Nous continuerons donc à évoluer en 2025. Tout est mouvement.

Je vous souhaite une
intéressante lecture

Anders Stokholm
Président de l'Union des villes suisses

A photograph of a winter landscape. In the foreground, a metal chair is covered in a thick layer of snow. Behind it, a snow-covered field leads to a low stone wall. In the background, a large, bare tree stands prominently, its branches heavily laden with snow. Beyond the tree, a small town with a church spire is visible on a hillside, all under a pale, overcast sky.

12 février 2024

Les villes veulent des relations stables avec l'UE. Dans une prise de position, elles saluent l'intention de la Confédération de viser la conclusion d'un accord sur l'électricité. Cela doit garantir un approvisionnement de base attractif et sûr.



Énergie et climat

Les villes sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique et fortement impactées par les événements extrêmes qui se multiplient. Elles s'impliquent activement dans la lutte contre le changement climatique et se fixent souvent des objectifs ambitieux. Le développement des énergies renouvelables, notamment, est une condition sine qua non d'une politique climatique durable. Étant propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie, les villes ont des intérêts spécifiques dans ce domaine.

Plan d'action relatif à la Stratégie Biodiversité Suisse

La Suisse s'engage à protéger et à développer la diversité biologique. À cette fin, elle s'est dotée en 2012 d'une stratégie nationale dans le domaine de la biodiversité. La seconde phase du plan d'action vise à déterminer la future mise en œuvre de la stratégie. Dans le cadre de la consultation, l'Union des villes suisses critique en particulier le fait que la mise en œuvre soit pourvue de moyens financiers beaucoup trop limités. Du point de vue des villes, un plan d'action disposant d'une base financière aussi minimale ne peut avoir que peu d'effets.

Révision de la loi sur la protection de l'environnement

En révisant la loi sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral veut accélérer l'assainissement des

sols pollués. Pour l'Union des villes suisses, l'obligation d'assainir les sites pollués s'agissant de places de jeux et d'espaces verts publics est essentielle. Mais les indemnités fédérales pour l'assainissement des sites contaminés par de la mousse d'extinction ou pollués par une usine de traitement des ordures ménagères sont également importantes pour les villes.

Du point de vue des villes, les adaptations dans le domaine de la protection contre le bruit ont échoué. La révision tant attendue ne prend pas en compte les revendications des villes qui considèrent la protection contre le bruit et l'urbanisation comme allant de pair. En lieu et place, on introduit des aérations contrôlées et renonce à combattre le bruit à la source.

Téléphonie mobile

Dans un arrêt rendu en avril 2024, le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que la mise en place d'un facteur de correction sur une antenne de téléphonie mobile existante nécessite une procédure ordinaire de permis de construire. La pratique actuelle concernant l'obligation d'obtenir une autorisation n'est donc plus applicable et on peut s'attendre à une modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Dans le cadre de la plateforme d'échange «Téléphonie mobile du futur» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Union des villes suisses s'engagera également en faveur de la protection contre le rayonnement de la téléphonie mobile.



RÉSEAU

Commission de politique énergétique et climatique (CPEC)

La CPEC est un regroupement de membres des Conseils de villes (exécutifs) chargés de la politique en matière d'énergie et de climat. En tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie, les villes jouent un rôle crucial dans la politique énergétique et climatique, par les prescriptions relevant du droit de l'aménagement du territoire et de la délivrance d'autorisations ainsi que par les programmes d'encouragement et les efforts visant à réduire les émissions de CO₂. La CPEC propose des échanges d'expériences et de connaissances au niveau politique, accompagne la politique de la Confédération et élabore des bases en vue de positions communes. En 2024, elle a élaboré et publié un document de base relatif aux stratégies climatiques des villes. Ce document vise à mettre en lumière les facteurs favorisant et entravant les efforts des villes en matière de politique climatique. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu au sein de la CPEC au sujet de l'accord sur l'électricité avec l'UE.



L'Union des villes a pris position sur cette thématique, conjointement avec sa section Association suisse Infrastructures communales (ASIC).

Monopole en matière de déchets urbains

Une libéralisation incontrôlée du monopole cantonal en matière de déchets urbains n'est pas opportune. C'est pourquoi les villes se sont engagées pour qu'un éventuel assouplissement du monopole des déchets urbains soit régi par des conditions générales claires. Grâce à ce cadre, une économie circulaire fonctionnelle sera désormais garantie avec l'implication des pouvoirs publics. Il s'agit en outre d'assurer à long terme le financement de l'infrastructure d'élimination des déchets et du travail des communes dans ce domaine.

Révision de la loi sur l'électricité

En acceptant la révision de la loi sur l'électricité lors de la votation du 9 juin 2024, le peuple a fait un pas important vers un approvisionnement énergétique de la Suisse qui soit sûr et climatiquement neutre. L'Union des villes suisses s'est activement engagée en faveur de l'acceptation du projet.

Révision de la loi sur le CO₂

Du point de vue de l'Union des villes suisses, la révision de la loi sur le CO₂ adoptée au printemps 2024 par le Parlement est insatisfaisante. La part indigène de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ordonnance sur le CO₂ doit être augmentée à au moins 75 % pour l'année 2030. De plus, les secteurs du bâtiment et des transports doivent être tenus d'augmenter nettement leur contribution aux objectifs d'ici à 2030.



RÉSEAU

Association suisse Infrastructures communales (ASIC)

L'ASIC est une section de l'Union des villes suisses et une partenaire de l'Association des Communes Suisses. Elle s'engage à ce titre, sur le plan technique et politique, en faveur d'une gestion durable des infrastructures communales. L'ASIC compte près de 300 villes, communes, associations intercommunales, cantons et bienfaiteurs privés. Elle collabore très étroitement avec l'Union des villes suisses, notamment dans les domaines de la protection du climat et de l'environnement ainsi que dans celui de l'énergie. En 2024, les deux associations se sont engagées entre autres en faveur du contre-projet relatif à l'initiative biodiversité et, dans le cadre de l'initiative parlementaire concernant l'économie circulaire, du maintien du monopole en matière d'élimination des déchets. Les associations communales se sont en outre impliquées dans le cadre de la révision de la loi sur la protection de l'environnement au sujet des sites pollués.



Réseaux thermiques

Les villes et leurs entreprises d'approvisionnement en énergie remplacent les systèmes locaux de production de chaleur par des installations à énergies renouvelables, notamment au moyen de réseaux thermiques (chauffage à distance). Ces derniers constituent une méthode de chauffage judicieuse dans les zones densément peuplées, mais impliquent des investissements importants et des risques financiers. Dans le cadre de sa prise de position au sujet de l'ordonnance sur la protection du climat (OCI), l'Union des villes suisses demande la mise en œuvre de mesures visant à assurer ces investissements essentiels pour la protection du climat. Par le biais d'une charte ainsi que de guides, l'UVS œuvre afin que le développement des réseaux thermiques soit accéléré.

« Document de base Stratégies climatiques des villes suisses »

Un document de base publié en mai 2024 présente un aperçu des stratégies climatiques des villes ainsi qu'une analyse des facteurs favorisant et entravant leur mise en œuvre. Il sert en outre de base à deux prises de position de l'Union des villes suisses, « protection du climat » et « adaptation au climat », qui sont en cours d'élaboration.

Adaptation au climat

Les villes sont fortement touchées par le changement climatique et prennent tout un panel de mesures visant à en contrer ses effets négatifs tels que les épisodes caniculaires prolongés. Vu la grande complexité et le coût important de ces mesures, les villes sont tributaires de l'aide de la Confédération pour pouvoir les mettre en œuvre avec efficacité.

Dans sa prise de position sur les dispositions d'exécution relatives à la loi sur le CO₂ après 2024, l'UVS a expressément salué l'intention de promouvoir des mesures favorisant l'adaptation au changement climatique. Elle demande à la Confédération de mettre à disposition suffisamment de fonds afin de garantir le financement des mesures d'adaptation envisagées.

L'Union des villes suisses a en outre salué la mise sur pied, prévue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du « Réseau pour l'adaptation aux changements climatiques ». La Confédération est appelée à déterminer, de concert avec les villes, des standards et des normes applicables aux tâches de planification et de construction, par exemple des cartes d'analyse climatique. Il s'agit en outre d'intégrer le thème de l'adaptation climatique aux offres de formation et de formation continue, afin que les futur·e·s professionnel·le·s soient en mesure de prendre des décisions durables en matière d'adaptation au changement climatique. ♦

Développement urbain

Développement urbain

L'Union des villes suisses s'engage de façon intense – durant l'année de référence en particulier dans le cadre de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) – en faveur d'un développement urbain de haute qualité qui tienne compte de la protection contre le bruit. Le développement vers l'intérieur et la pénurie de logements nécessitent une intensification de l'activité de construction en zone urbaine. Or, de nombreux projets sont bloqués par des recours pour cause de bruit. Afin de faciliter l'octroi d'autorisations et de garantir en même temps la qualité de vie de la population vivant en ville, le bruit doit être réduit à la source. Le moyen le plus efficace, le plus simple et le moins coûteux réside dans la limitation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h pour le trafic routier, qui constitue la source de bruit de loin la plus importante. Durant l'année de référence, l'Union des villes suisses a fait connaître ses revendications par les canaux médiatiques et au niveau parlementaire. Il n'a pas été possible d'entériner les demandes de réduction du bruit à la source. Il s'agissait plutôt de lutter pour le maintien de la possibilité de réduire la vitesse en tant que mesure établie et garantie. Parallèlement, la pratique dite des « fenêtres d'aération » soutenue par les villes a été rejetée. À l'avenir, il sera possible de construire pour autant qu'une aération contrôlée des logements soit installée. Les objectifs du développement urbain sont ainsi torpillés, l'espace urbain affaibli et les intérêts de la population des villes trop peu pris en compte.

En novembre, l'UVS a organisé un événement en lien avec le manifeste Urbanistica dédié au développement urbain. Dans le cadre d'un forum de discussion, le manifeste a été confronté à la réalité du terrain afin qu'en émergent des mesures réellement concrétisables.

Politique des agglomérations

Le territoire de la Suisse urbaine se développe vers l'intérieur, ce qui renforcera encore davantage le futur développement des agglomérations. L'Union des villes suisses s'est engagée, en 2024 également, pour une politique des agglomérations efficace afin que ces zones, qui sont des enjeux majeurs pour la Suisse, soient intégrées à la carte politique.

La consultation relative à la politique des agglomérations AggloPol 24+ s'est achevée début 2024. Par la suite, le Conseil fédéral a adopté son rapport comprenant une stratégie jusqu'en 2031 et un plan d'action. Ce dernier poursuit trois mesures existantes, à savoir le développement du Programme en faveur du trafic d'agglomération, le Programme des projets-modèles pour un développement territorial durable ainsi que, dans le domaine de la gestion des connaissances, la plateforme regiosuisse, le Réseau Quartiers Vivants géré par l'Union des villes suisses, le Cercle Régional et le monitoring du développement territorial en Suisse. Diverses nouvelles mesures, telles que le transfert des expériences tirées des projets-modèles, viennent s'y ajouter.



RÉSEAU

Centre de l'espace public (CEP)

Les défis sont de taille : les villes se densifient et une population croissante se partage un espace de plus en plus réduit. Parallèlement, les exigences augmentent en termes de qualité de vie et d'habitat, et les effets du changement climatique appellent à la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Le CEP, une commission de l'Union des villes suisses et un think tank pour l'avenir de l'espace public dans les villes, veut réagir à ces exigences. Il propose aux villes une plateforme de réseautage, d'échange d'expériences, de transfert de connaissances et d'élaboration de bases techniques. En 2024, le CEP a placé ces travaux sous le thème de l'appropriation de l'espace public.



Aménagement du territoire

Le Projet de territoire Suisse est un cadre d'orientation national fondé il y a plus d'une décennie et destiné aux activités de la Confédération, des cantons, des villes et des communes en matière d'aménagement du territoire. Depuis sa création, divers thèmes ont gagné en importance, tels que le changement climatique, l'extinction d'espèces, l'approvisionnement énergétique ou les mutations sociétales. Une mise à jour est donc indiquée.

Le groupe de travail tripartite et la direction stratégique, auxquels des délégations de l'Union des villes suisses ont collaboré, ont poursuivi leurs travaux durant l'année de référence. En début d'année, l'Union des villes suisses a participé à la consultation relative à l'orientation thématique. Le document a ensuite été révisé sur le fond et du point de vue rédactionnel en vue d'une large consultation lancée en décembre 2024.

La construction en dehors des zones à bâtir ne concerne les villes que de manière marginale. C'est pourquoi l'Union des villes suisses ne s'est exprimée qu'avec retenue sur la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Aux côtés des cantons, elle s'est toutefois battue avec acharnement contre une proposition individuelle sans rapport avec le sujet, qui a finalement été adoptée par le Parlement. Avec cette proposition, les cantons sont

désormais uniquement tenus d'appliquer, en matière de compensation de la plus-value, la réglementation minimale (20 % en cas de classement en zone à bâtir) prévue par le droit fédéral.

Le groupe de travail Urbanisme, créé récemment, s'est penché sur le thème de l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) et sur la situation extrêmement difficile des villes lors de son application directe. Le Comité a par la suite donné mandat au Secrétariat général d'intensifier le dialogue avec les divers acteurs concernés et de présenter des pistes de solutions concrètes.

Conférence tripartite (CT)

En 2024, la CT s'est réunie lors de deux séances plénières et a continué de faire progresser les différents projets du programme de travail 2022–2026, parmi lesquels le « Dialogue tripartite pour un développement vers l'intérieur de qualité », « Biodiversité et qualité paysagère dans les agglomérations », la « Coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » ainsi que les préparatifs en vue de la journée nationale « Vivre ensemble et cohésion ». La CT discute en outre de solutions possibles pour la succession du thème « Impulsion Développer vers l'intérieur » qui s'achèvera en 2025. ♦



RÉSEAU

Réseau Quartiers Vivants (RQV)

Le RQV est une plateforme nationale d'échange destinée aux spécialistes issus des villes, des associations et des hautes écoles qui traite d'aspects les plus divers du développement des quartiers, tels que le logement, la participation ou la cohésion sociale. L'Union des villes suisses dirige le réseau sur mandat de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de l'Office fédéral du logement (OFL). En 2024, le RQV a organisé plusieurs événements, consacrés notamment aux tâches et aux défis du travail de quartier au sein de nouveaux lotissements. La pénurie de logements fait partie des thèmes importants. Dans ce contexte, l'Union des villes suisses a réalisé, conjointement avec l'Association des Communes Suisses, une enquête sur les différents outils du développement vers l'intérieur.



Habitat

Document de position « Politique du logement des villes : objectifs, préoccupations et marges de manœuvre »

En mars 2024, l'Union des villes suisses a publié un document de position sur la politique du logement des villes. Étant donné la pénurie de logements et les défis qui en résultent, l'importance du rôle des villes en matière de politique du logement ne cesse de croître. Les villes demandent le renforcement des droits des locataires et un droit de préemption communal sur les terrains et les immeubles. Le document de position met également en évidence les champs d'action et les marges de manœuvre des villes. L'objectif de la politique du logement des villes reste un approvisionnement en logements équilibré pour tous les groupes de population ainsi qu'un développement urbain durable.

Réseautage

Comment agir contre la pénurie de logements ? La table ronde organisée par le conseiller fédéral Guy Parmelin sur le thème de la pénurie de logements a donné lieu, en 2024, à un plan d'action. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de sa mise en œuvre.

L'Union des villes suisses est partenaire du dialogue instauré entre la Confédération, les cantons et les villes sur la politique du logement ; elle participe en outre aux rencontres du Réseau logement de l'Office fédéral du logement (OFL) de même que, depuis 2023, aux réunions du « Réseau logement romand ». La gestion des bâtiments anciens nécessitant des travaux d'assainissement, notamment, a été discutée dans ce cadre. En outre, le Réseau logement romand et son équivalent alémanique ont été réunis pour la première fois lors d'un échange sur la politique communale du logement de l'autre côté du « rideau de rösti ».

Politique du logement

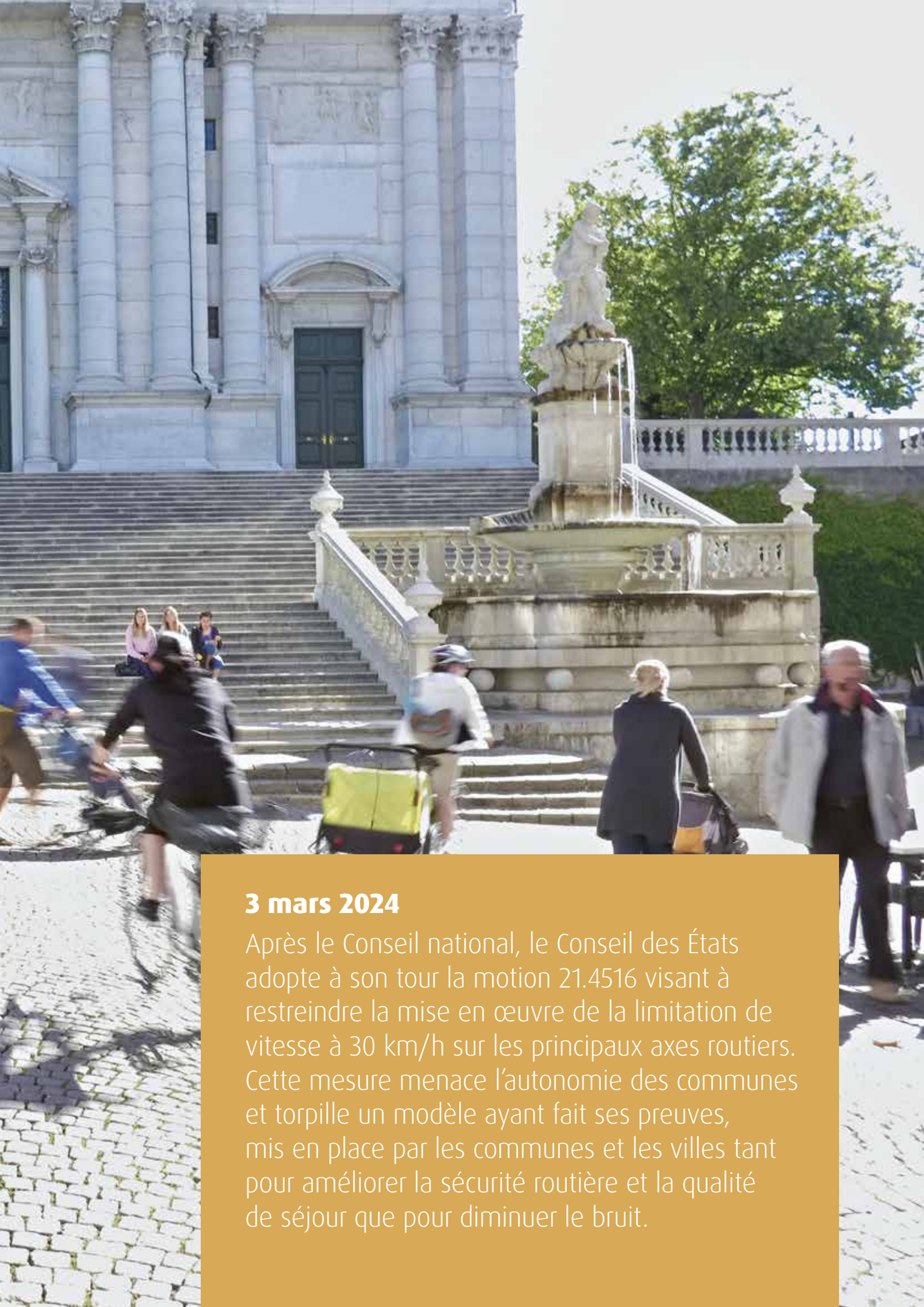
Durant l'année sous revue, l'Union des villes suisses s'est engagée au niveau parlementaire, par le biais de l'Aperçu de la session, de mailings et de consultations, en faveur de mesures visant à renforcer les droits des locataires, à introduire un droit de préemption communal et à augmenter le nombre de logements abordables.

L'Union des villes suisses s'est impliquée, bien que sans succès, en faveur de diverses interventions, notamment celle qui visait l'introduction d'un droit de préemption communal, ainsi qu'en faveur de projets demandant davantage de transparence dans le droit du bail.

Par ailleurs, l'Union des villes suisses a recommandé le rejet des deux projets concernant le droit du bail, ce que le peuple a fait en novembre 2024. Les deux modifications du Code des obligations auraient affaibli les droits des locataires et facilité les résiliations de contrats de location existants. Étant donné la situation difficile sur le marché du logement locatif urbain, les villes estiment qu'il est bien davantage souhaitable de voir les droits des locataires renforcés. ♦

Plan d'action
sur la pénurie
de logements:





3 mars 2024

Après le Conseil national, le Conseil des États adopte à son tour la motion 21.4516 visant à restreindre la mise en œuvre de la limitation de vitesse à 30 km/h sur les principaux axes routiers. Cette mesure menace l'autonomie des communes et torpille un modèle ayant fait ses preuves, mis en place par les communes et les villes tant pour améliorer la sécurité routière et la qualité de séjour que pour diminuer le bruit.

Mobilité

La mobilité est une condition essentielle à l'activité sociale et économique et revêt donc une importance cruciale pour les villes. Celles-ci sont attractives et agréables à vivre lorsque les transports sont respectueux de l'environnement, peu encombrants, et qu'ils utilisent l'espace de manière efficace, tout en permettant de se rendre rapidement d'un point A à un point B. Des offres de transport collectifs et individuels mises en réseau de façon intelligente et aisée peuvent générer des chaînes de transport où chaque moyen de locomotion fait valoir ses atouts spécifiques et qui permettent de réduire les inefficiences. Dans une perspective plus large, les villes doivent être reliées entre elles et facilement accessibles.

Documents de position « Pour une mobilité urbaine efficace et respectueuse de l'environnement et de la société »

En publiant, en mars 2024, le document de position « Pour une mobilité urbaine efficace et respectueuse de l'environnement et de la société », l'Union des villes suisses a précisé et affûté les bases de la politique des transports de l'association. Le document de posi-

tion met en évidence l'importance d'une politique des transports urbains globale qui tienne compte des objectifs de durabilité à la fois écologiques, sociaux et économiques. Le principe d'une utilisation optimisée de l'espace joue un rôle central à cet égard. L'une des principales revendications du document de position porte sur la nécessité pour les villes de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans l'organisation de la mobilité.

La voix des villes ignorée

Malgré les vives protestations des villes, le Parlement a rendu, à deux reprises durant l'année sous revue, des décisions allant à l'encontre des intérêts de la politique des transports des villes :

Par l'adoption de la motion 21.4516 « Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités », l'introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h sur les principaux axes routiers sera rendue plus difficile. La revendication de la motion est contraire aux objectifs des villes qui visent à augmenter la sécurité du trafic, à protéger la population du bruit et à améliorer la qualité de séjour. Elle compro-



RÉSEAU

Conférence des villes pour la mobilité (CVM)

Vingt villes au total sont membres de la CVM, une section de l'Union des villes suisses. Sur la base de la « Charte pour une mobilité urbaine durable », elles œuvrent de concert en faveur d'un transport urbain qui réponde aux exigences élevées à l'égard de la qualité de vie dans les zones densément peuplées. Le comité est composé de directrices et directeurs des transports issus du cercle des villes membres.

En automne 2024, la CVM a publié le document de position « Conduite automatisée et mobilité urbaine » ; l'introduction de véhicules automatisés pose en effet des défis aux villes. Il s'agit notamment de clarifier la question de savoir comment rendre la conduite automatisée compatible avec les objectifs en matière de politique des transports, tels que la réduction de la consommation d'espace et d'énergie. Le document de position présente les opportunités, les risques et les attentes des villes dans ce contexte.



met en outre l'autonomie des communes. L'Union des villes suisses veillera à ce que les intérêts des villes soient pris en compte au mieux lors de la mise en œuvre de la motion.

Les préoccupations des villes n'ont pas davantage été prises en considération par le Parlement lors de la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Au lieu de combattre le bruit autant que possible à sa source – à savoir le trafic – en réduisant la vitesse autorisée, on affaiblit la protection contre le bruit. Ce sont donc les habitant-e-s, dont la qualité de vie se détériore, qui en font les frais. Le bruit nuit à la santé et génère, selon l'Office fédéral de l'environnement, des coûts économiques qui s'élèvent à 2,8 milliards de francs par année.

Divers projets

- Le programme d'allègement budgétaire de la Confédération, présenté en automne, prévoit diverses coupes dans le domaine des transports. Avant même la mise en consultation, l'Union des villes suisses a fait parvenir un courrier au conseiller fédéral Albert Rösti lui demandant de débloquer le crédit décidé par le Conseil fédéral pour la **promotion de bus électriques** et de continuer à les encourager.
- Le **Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA)** soutient financièrement les villes et les agglomérations lors de projets de transports et de coordination entre urbanisation et transports. Dans la perspective de la sixième génération du programme, une enquête a été réalisée afin de déterminer les besoins des villes, dont un grand nombre ont depuis lors été intégrés au projet des lignes directrices (entre autres suppression du système de malus, flexibilisation des délais, réduction de la charge de travail, cofinancement d'éléments en vue de l'adaptation climatique dans l'infrastructure des transports).
- L'Union des villes suisses, partenaire du **Réseau Interfaces multimodales**, a coorganisé la conférence « Interfaces multimodales : un moteur de développement urbain de qualité ? » du 29 octobre à Genève. Près d'une vingtaine de membres de l'Union des villes suisses et une quarantaine de spécialistes issus des cantons, des entreprises de transports ou de bureaux ont participé à cet événement.

- En février 2024, l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ont ouvert la procédure d'audition sur le **Plan sectoriel des transports, partie Transport souterrain de marchandises (SUG)**. L'Union des villes suisses est représentée, conjointement avec la Ville de Zurich, au sein de la Coordination politico-stratégique (PSK). La Ville de Zurich a émis des critiques quant aux centres de distribution (hubs) logistiques prévus sur son territoire.
- L'Union des villes suisses a eu des échanges avec la Poste et diverses villes sur un **projet pilote de boîtes à colis**. L'Union des villes suisses est également en contact avec l'ARE – leader en matière d'échanges commerciaux au sein de l'administration fédérale – sur le thème des transports économiques.
- La nouvelle **carte journalière dégriffée « Commune »**, au développement de laquelle l'Union des villes suisses a participé conjointement avec l'Association des Communes Suisses, a été introduite en début d'année. Un premier bilan établi par les villes s'avère positif. L'Union des villes suisses reste en contact avec les responsables en vue de poursuivre l'optimisation du produit.
- Le groupe d'experts des ingénieurs des villes et des communes (GE IVC) a conféré un mandat pour l'élaboration d'un **guide en vue d'un partenariat de coopération entre les villes et les CFF** concernant le développement des interfaces multimodales. ♦

Finances et économie

Les villes sont les moteurs économiques de la Suisse. Elles génèrent près de 85 % de la puissance économique et financière du pays. Afin de permettre aux centres de conserver leur attractivité économique, leurs atouts doivent être cultivés. Pour y parvenir, la Suisse doit pouvoir compter sur une politique fiscale, financière et économique qui réponde aux besoins des villes.

Allègement du budget fédéral

La Confédération souhaite faire des économies et a présenté à cet effet, en automne 2024, une première version de son programme d'allègement. Dès le premier rapport, il est clairement apparu que bon nombre de mesures entraîneront un transfert de charges vers les cantons et les villes. Pratiquement tous les domaines de la société sont concernés: moins d'argent pour les transports publics, pour l'intégration et le social, pour la formation, pour la recherche et l'innovation, pour la protection du climat, la culture, la promotion du sport, ou encore pour l'aide aux médias. Il ne s'agit là que de quelques exemples tirés d'une longue liste. Un grand nombre de mesures conduirait à des réductions immédiates de prestations qui impacteraient directement la population urbaine. Les villes en verraient les conséquences directes sur le terrain et devraient assumer elles-mêmes des tâches abandonnées par la Confédération. Si la Confédération délègue des charges financières à d'autres niveaux de

l'État et cesse d'assumer ses tâches, cela doit aller de pair avec un élargissement des compétences pour ceux qui reprennent ces charges. Les plans d'économies de la Confédération vont non seulement à l'encontre des exigences d'une société innovante, urbaine et sociale, mais ils empêchent l'innovation et freinent l'économie. L'Union des villes suisses a immédiatement réagi en exprimant son mécontentement à l'égard de cette manœuvre unilatérale et des mesures esquissées, et a signalé au Conseil fédéral sa volonté et son souhait de participer à la discussion sur une politique financière et d'austérité budgétaire qui concerne tous les niveaux de l'État. Or, malheureusement, la demande des villes n'a pas été entendue et le paquet de mesures d'allègement budgétaire sera mis en consultation en 2025.

Imposition individuelle

Au printemps, la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) a élaboré une prise de position sur l'imposition individuelle qui a été adoptée par le comité de la CDFV et par celui de l'Union des villes suisses. Les villes ont eu l'occasion de présenter leur position dans le cadre d'une audition devant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. L'Union des villes suisses s'est engagée en faveur de l'introduction de l'imposition individuelle dans le cadre du contre-projet indirect, mais souhaite limiter la diminution des recettes.

Désenchevêtrement des tâches et des financements

La Confédération et les cantons réaffirment depuis quelque temps leur volonté politique claire de poursuivre le désenchevêtrement des tâches et des financements lancé dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT). L'UVS et la CDFV ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de pouvoir participer au projet. Le 19 septembre 2024, l'Union des villes suisses a reçu une invitation de la part du Département fédéral des finances (DFF) et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) allant dans ce sens. Anders Stokholm, président de l'Union des villes suisses, représentera les intérêts des villes au sein de l'organe de décision politique.

Imposition de la valeur locative et impôt réel

Lors de la session d'hiver, le Parlement a approuvé le changement de système d'imposition de la propriété du logement. Aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires sont exonérées de l'impôt sur la valeur locative. Les Chambres lient cette mesure à un impôt réel sur les résidences secondaires afin de permettre aux cantons de compenser la diminution des recettes résultant de l'abolition de la valeur locative. Les caisses des villes seront toutefois elles aussi mises à contribution et les locataires désavantagés par rapport aux propriétaires. La modification de la Constitution donnera lieu à un référendum obligatoire, qui nécessitera l'approbation du peuple et des cantons. ♦



RÉSEAU

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV)

La CDFV est une section de l'UVS qui compte 39 membres. Fin 2024, Michael Aebersold (Berne) et Urs Marti (Coire), deux membres de longue date du comité de la CDFV, se sont retirés suite à leur démission de leurs fonctions municipales respectives. Leurs successions seront réglées lors de l'assemblée des membres 2025.

Porte-parole des villes, la CDFV se prononce sur les thèmes et projets relatifs à la politique budgétaire et fiscale. Elle s'engage en faveur d'une politique équilibrée et d'une répartition équitable des charges entre les différents échelons étatiques. Elle organise en outre un colloque annuel sous forme d'une plateforme d'échange d'expériences et de connaissances destinée aux membres. En 2024, la CDFV a commandé une étude sur le thème de l'évolution de la population dans les villes suisses. Un colloque a en outre été organisé dans ce contexte, au cours duquel EBP Suisse a présenté les résultats de l'étude et discuté d'exemples concrets tirés de la pratique.

En novembre, les membres des comités de la CDFV et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) se sont réunis pour la première fois. Les années précédentes, la rencontre se limitait aux présidences respectives. Les échanges ont porté notamment sur les thèmes de l'imposition individuelle, des mesures d'austérité de la Confédération et du projet de désenchevêtrement 2027.



23 avril 2024

La population de la Suisse augmente, en particulier dans les villes : il y a cent ans, un tiers de la population suisse vivait dans l'espace urbain, contre trois quarts aujourd'hui. La 86^e édition de la publication « Statistiques des villes suisses » a pour thème principal « L'évolution de la population au fil du temps ».





Social, santé et formation

Prise en charge des personnes âgées

Le Conseil fédéral a publié, en 2024, son message relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI concernant les prestations d'aide et de soins à domicile. L'Union des villes suisses avait déjà abordé cette thématique lors de la session d'été dans le cadre de l'intergroupe parlementaire «Politique communale» et a participé, en octobre, à une audition concernant le message devant la commission compétente. Par ailleurs, l'Union des villes suisses a organisé en novembre, conjointement avec la Fondation Paul Schiller et d'autres organisations actives dans le secteur des personnes âgées, un événement destiné aux responsables du domaine des aînés au niveau des villes, des communes et des

cantons. Cette manifestation, qui s'est concentrée sur le rôle de ces derniers en matière de prise en charge des personnes âgées, a suscité un vif intérêt.

Prise en charge extrafamiliale des enfants

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États a poursuivi ses travaux sur une proposition alternative aux contributions fédérales pérennes à la prise en charge extrafamiliale des enfants. L'Union des villes suisses a suivi le dossier de près et s'est prononcée à ce sujet dans le cadre de la consultation. Elle s'appuiera sur cette base pour participer à la suite des débats parlementaires.



RÉSEAU

Initiative des villes pour la politique sociale

L'Initiative des villes pour la politique sociale est une section de l'Union des villes suisses qui compte 61 membres. Les villes y sont représentées par les directrices et directeurs des affaires sociales ainsi que par les cadres supérieur·e·s responsables du domaine social. Les thématiques clés sont la sécurité sociale dans le système global, la poursuite du développement de l'aide sociale ainsi que la pleine intégration.

En 2024, l'Initiative des villes pour la politique sociale a organisé deux colloques : la conférence de printemps, qui s'est tenue le 7 mai à Schaffhouse, était consacrée à la santé des bénéficiaires de l'aide sociale et aux possibilités d'action à l'interface entre aide sociale et système de santé. La conférence d'automne du 13 septembre à Genève a exploré le thème des droits de l'enfant et la question de savoir comment les villes peuvent prendre en compte les droits de tous les enfants. Le rapport annuel sur les indicateurs de l'aide sociale a été publié en octobre par l'Initiative des villes pour la politique sociale. L'accent a été mis sur la santé psychique des bénéficiaires de l'aide sociale : le nombre de personnes à l'aide sociale n'a jamais été aussi bas depuis longtemps. Cependant, les services sociaux des villes sont mis au défi par la proportion croissante de personnes à l'aide sociale souffrant de troubles psychiques.



Plateforme nationale contre la pauvreté

L'Union des villes suisses, partenaire de la première heure, s'est engagée avec force à l'égard du Parlement et de l'administration fédérale en faveur de la poursuite de la Plateforme contre la pauvreté. Le Parlement a approuvé, en automne, une motion qui demande la reconduction de la Plateforme ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En décembre, le Conseil fédéral a adopté le concept d'une structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui intègre cette exigence.

Politique de la santé

L'Union des villes suisses a recommandé le oui lors de la votation populaire sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Après l'adoption de l'EFAS, le financement du système de santé va être fondamentalement modifié. Le financement uniforme des prestations vise à réduire les coûts et à éliminer les incitations pernicieuses. ♦



RÉSEAU

Initiative des villes pour la formation

L'Initiative des villes pour la formation, composée de 33 membres, est une section de l'UVS qui offre une plateforme d'échange aux directrices et directeurs de l'éducation de diverses villes et traite, du point de vue de la Suisse urbaine, de questions de politique de l'éducation, en particulier de l'école obligatoire. En concertation avec l'Union des villes suisses, elle défend efficacement les préoccupations des villes en matière de politique de formation vis-à-vis des cantons et de la Confédération.

La conférence de printemps 2024 a eu lieu le 7 mars à Saint-Gall sous le titre « Participation de divers actrices et acteurs pour un apprentissage réussi ». Dans le cadre de cette conférence s'est également tenue l'assemblée annuelle lors de laquelle Winterthour a remis la présidence à la ville d'Uster. Patricia Bernet, conseillère municipale et présidente de l'école primaire d'Uster a été élue présidente, tandis que Markus Zollinger, responsable du département éducation à Uster, prend en charge la direction. La conférence d'automne du 27 septembre à Lucerne a repris le thème de la conférence de printemps, cette fois en mettant l'accent sur l'école et le travail social.



Migration et intégration

Stratégie globale en matière d'asile

Le système de l'asile reste soumis à une pression considérable. L'Union des villes suisses a fait valoir la perspective et les préoccupations des villes au sein des divers organes et événements nationaux. Elle a participé activement aux travaux relatifs à la stratégie globale en matière d'asile lancée par le conseiller fédéral Beat Jans.



RÉSEAU

Réseau suisse des villes amies des aîné-e-s

Ce réseau est une commission de l'Union des villes suisses qui compte 29 membres. Il offre à ses membres la possibilité d'échanger des informations entre spécialistes et favorise la réflexion sur les besoins changeants d'une population vieillissante et les exigences qui en résultent pour des villes adaptées aux seniors.

Le thème de l'année 2024 du réseau était «Âge et migration». La diversité de la population âgée de Suisse se caractérise notamment par une multitude de nationalités. Le contexte migratoire des personnes âgées implique toutefois des besoins spécifiques. Le réseau a approfondi ce thème à l'occasion d'une visite de Fribourg en juin et organisé en novembre un colloque consacré à ce sujet.



Politique d'intégration

Durant l'année sous revue, l'Union des villes suisses a élaboré et publié un document de position sur la politique d'intégration. Ce document a repris, précisé et complété les différentes prises de position des dernières années et peut ainsi servir de base aux débats politiques à venir. En outre, l'Union des villes suisses a œuvré, de concert avec les délégué-e-s des villes à l'intégration, pour obtenir un siège au sein du groupe d'accompagnement PIC/AIS dirigé conjointement par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), dans le but de mieux faire valoir la perspective des villes. En novembre, l'Union des villes suisses a été invitée pour la première fois à participer au groupe d'accompagnement.

En mars, l'Union des villes suisses a en outre invité les délégué-e-s des villes à l'intégration et les responsables de la culture à un échange commun afin de discuter de la manière dont les deux domaines peuvent coopérer pour mieux exploiter le potentiel d'intégration de la culture et le potentiel culturel de la population migrante. L'événement a suscité un vif intérêt. ♦



17 mai 2024

La Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) fête ses 10 ans d'existence. La conseillère fédérale Karin Keller-Suter y présente un exposé.

Culture

Une offre culturelle large et variée contribue de manière déterminante à l'attractivité des villes et à la qualité de vie de leur population. Près de la moitié de l'argent dépensé par les collectivités publiques pour la culture provient des villes. Celles-ci jouent de ce fait un rôle clé dans la promotion de la culture, à laquelle elles attachent une importance particulière. L'Union des villes suisses s'implique auprès de diverses parties prenantes au niveau politique et spécialisé dans toute l'étendue thématique de la culture (allant de disciplines en particulier jusqu'au patrimoine culturel, en passant par la diversité et la participation culturelles, la culture du bâti ou encore les activités socioculturelles).



RÉSEAU

Conférence des villes en matière culturelle (CVC)

La CVC est une section de l'Union des villes suisses qui réunit les délégué-e-s municipaux à la culture de 34 villes. Elle traite de questions de politique culturelle, encourage l'échange d'expériences et la discussion entre les membres et leurs responsables culturels. Elle joue de ce fait un rôle clé, vu que c'est elle qui prépare, en accord avec l'Union des villes suisses, les objets du DCN au niveau technique. La CVC gère quatre ateliers pour artistes à l'étranger, à savoir à Gênes, à Belgrade, au Caire et à Buenos Aires.

Durant l'année de référence, deux Conférences des délégué-e-s ont eu lieu : le 7 mai, la CVC était l'invitée du Kornhaus Forum à Berne et s'est concentrée sur les affaires statutaires. L'Assemblée des délégué-e-s a été suivie pour la seconde fois d'une après-midi commune avec la Conférence des délégué-e-s cantonaux aux affaires culturelles (CDAC). Cet échange allant au-delà du niveau étatique a de nouveau été apprécié et il est prévu de le poursuivre.

Les 14 et 15 novembre, la CVC a été accueillie par la Ville d'Yverdon-les-Bains. En plus des affaires statutaires et des informations émanant du DCN, les membres ont discuté de la réorganisation de la section et de la révision des statuts. Aucune conférence des autorités n'a eu lieu durant l'année sous revue. Par ailleurs, la thématique de la rémunération appropriée dans le secteur culturel a été placée au centre des réflexions, avec des exemples de bonnes pratiques suivis de discussions menées au sein de groupes d'échange.



Message culture 2025-2028

L'Union des villes suisses a participé, conjointement avec la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), à l'audition devant la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États, où elle a affirmé son engagement en faveur d'un message cohérent et doté de moyens financiers adéquats. L'Union des villes suisses a soutenu la proposition du Conseil fédéral de s'engager davantage en faveur de la promotion culturelle. Elle a toutefois attiré l'attention sur le fait qu'un engagement renforcé et crédible de la part de la Confédération nécessite qu'elle mette à disposition les moyens financiers correspondants.

Les adaptations, soutenues par les villes, de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et par conséquent l'inscription dans la loi d'une culture du bâti de qualité ont échoué au Parlement.

Durant l'année sous revue, il est demeuré incertain si l'on réussirait à ancrer dans la loi sur le transfert des biens culturels une commission indépendante pouvant être saisie unilatéralement pour traiter le patrimoine culturel au passé problématique. L'Union des villes suisses s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur d'une gestion transparente et moderne du patrimoine culturel, afin de poser les jalons d'une politique culturelle crédible et porteuse d'avenir.

Dialogue culturel national (DCN)

Le Dialogue culturel national s'est réuni à deux reprises. Il s'est concentré sur les développements en lien avec le message culture ; il a par ailleurs approuvé les rapports du groupe de travail Stratégie nationale relative au patrimoine culturel et adopté les recommandations des groupes de travail Rémunération appropriée des acteurs culturels et Écologie dans le domaine culturel. ♦



9 juin 2024

Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables.

Autres thèmes

Numérisation

L'administration numérique suisse (ANS) détermine le pilotage et la coordination stratégiques des activités de numérisation de la Confédération, des cantons et des communes. Les villes sont bien intégrées dans les différents organes, autant sur le plan technique que politique. Les thèmes de l'ANS sont également discutés lors d'échanges avec le groupe de travail Numérisation. En 2024, celui-ci s'est réuni à l'occasion de deux séances.

Les représentant-e-s des villes ont pu faire valoir avec succès les préoccupations des villes à l'égard de l'ANS: par le biais d'une évaluation externe et d'un groupe d'accompagnement, notamment, ils ont formulé des suggestions pour la poursuite du développement de l'ANS. L'Union des villes suisses estime essentiel que le niveau communal soit impliqué de manière appropriée dans l'élaboration et la définition de normes contraignantes.

Par ailleurs, l'Union des villes suisses a continué d'accompagner la loi sur le service national des adresses LSAdr. Traitée au Conseil national, celle-ci a toutefois été renvoyée au Conseil fédéral au motif qu'elle ne dispose pas d'une base constitutionnelle suffisante. Il s'agit d'un aspect que l'Union des villes suisses avait relevé dès la procédure de consultation. La décision du Conseil des États n'a pas encore été rendue.

Le **Service national des adresses visent à simplifier les procédures administratives des autorités**. À la demande de l'UVS, de l'Association des Communes Suisses (ACS) et de l'Association suisse des services des habitants (ASSH), des auditions devant la Commission des institutions politiques ont eu lieu en octobre. L'échelon communal s'est ainsi vu offrir l'occasion d'attirer l'attention des parlementaires sur les revendications des villes. Celles-ci demandent une indemnisation financière pour le surcroît de travail qui résultera du nouveau système.

Politique européenne

En tant que centres d'économie, de recherche, d'innovation, de formation et de culture, les villes suisses sont tributaires de relations intactes et stables avec l'UE; les interdépendances entre la Suisse et l'UE sont en effet nombreuses et intenses. Depuis la rupture des négociations sur l'accord institutionnel, les villes sont particulièrement touchées par l'érosion rampante des accords bilatéraux. L'Union des villes suisses estime qu'il est indispensable de clarifier les relations avec l'UE. C'est pourquoi le comité s'est réuni en séance extraordinaire le 8 février 2024 pour un échange sur le mandat de négociation avec l'UE et a adopté une prise de position. Dans ce document, il salue expressément l'adoption par le Conseil fédéral du projet de mandat de négociation avec l'UE. Il a toutefois formulé des requêtes claires, notamment en ce qui concerne l'accord sur l'électricité, qui ont été très largement prises en compte dans le mandat définitif. ♦

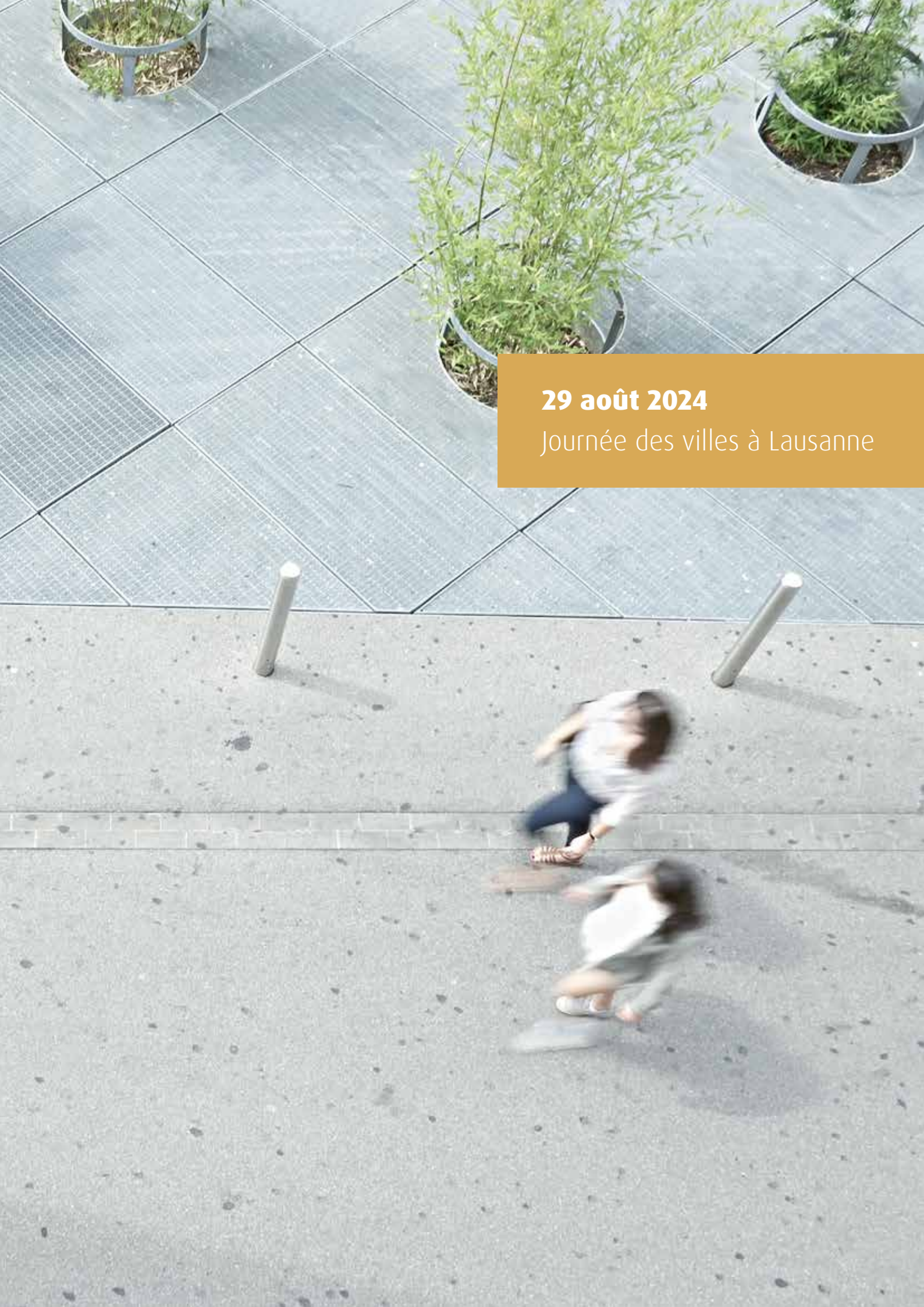


RÉSEAU

Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)

La CDSVS est une section de l'Union des villes suisses. Elle s'adresse aux membres des gouvernements municipaux responsables des domaines de la police et de la sécurité. Le Congrès sur la sécurité urbaine organisé chaque année est un rendez-vous fixe important dans l'agenda de la CDSVS. Il a eu lieu le 8 novembre et était consacré au thème de la jeunesse. Les discussions ont porté sur des aspects tels que la santé psychique des jeunes, l'extrémisme et la délinquance juvénile.





29 août 2024

Journée des villes à Lausanne

Relations publiques



Newsletter

Dans sa newsletter, l'Union des villes suisses informe ses membres notamment de ses positions politiques, des événements politiques, partage des actualités pour le public spécialisé, rend compte des manifestations et présente les dernières nouvelles de ses sections.



«focus» le magazine en ligne de l'Union des villes suisses

Des exemples parlants fournis par des villes membres et des interviews de membres de leurs exécutifs illustrent un thème qui touche les villes.

Les thèmes 2024:

- 01/2024: Chauffage à distance
- 02/2024: Répartition modale
- 03/2024: Développement intérieur et offre de logements (Journée des villes)
- 04/2024: Croissance de population et ses enjeux pour les villes
- 05/2024: Promotion de la santé



Revue de presse quotidienne

En 2024, la revue de presse envoyée quotidiennement aux membres leur a fourni, comme chaque année, de nombreux articles pertinents du point de vue des villes.



Travail médiatique

L'UVS a publié 22 communiqués de presse. La banque de données médiatiques «Swissdox» a recensé en 2024 près de 1000 mentions de «l'Union des villes suisses» ou «Schweizerischer Städteverband».



PUBLICATION

Statistiques des villes suisses

La 86^e édition de cette publication a mis l'accent sur l'évolution des Annuaire statistiques et montre de manière saisissante, à l'aide de données chiffrées, l'urbanisation de la Suisse.





Manifestations

L'Union des villes suisses organise diverses manifestations et est partenaire d'événements. Elle participe activement à des tables rondes ou à des exposés au cours desquels elle transmet son expertise au public intéressé. Les membres de l'Union des villes suisses bénéficient souvent de conditions préférentielles. En 2024, l'Union des villes suisses a été partenaire ou sponsor d'un total de 16 manifestations telles que les Sustainability Days, la Conférence sur la mobilité dans l'espace germanophone (DACH-Mobilitätskonferenz), Wohnen für alle ou encore le Swiss eGovernment Forum.

Le colloque « Info UVS », exclusivement destiné aux membres et gratuit pour eux, aborde des thèmes d'actualité de manière approfondie dans un cadre personnel. Au cours de l'année sous revue, deux manifestations de ce type ont eu lieu, l'une sur la promotion de l'intégration et la participation culturelle et l'autre sur la revitalisation et la valorisation des centres-villes. ♦

8 newsletters envoyées

22 communiqués de presse

337 revues de presse

5 éditions du magazine
en ligne « focus »



24 septembre 2024

Adoption de la révision de la loi sur la protection de l'environnement : la protection contre le bruit est assouplie au profit de la construction, la qualité de vie de la population urbaine est sacrifiée.

Défense des intérêts au niveau politique

L'Union des villes suisses représente les intérêts et les préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines dans la politique fédérale. D'une part, elle entretient des liens avec l'administration fédérale par de nombreuses rencontres avec des expert-e-s ou des responsables et, d'autre part, elle s'implique activement au sein du Parlement. Elle défend ses positions en adressant des courriers aux membres des commissions et du Parlement, en participant aux auditions des commissions consultatives et en entretenant des contacts personnels avec les parlementaires.

La « Table urbaine » est une réunion de représentant-e-s de l'UVS et de membres du Parlement. En 2024, elle a eu lieu durant la session de printemps et celle d'automne. L'Union des villes suisses a en outre organisé, de concert avec l'Association des Communes Suisses, une séance de l'Intergroupe parlementaire « Politique communale » qui a porté sur le thème de la prise en charge des personnes âgées.

Aperçus de sessions

L'UVS publie à l'intention des parlementaires, en amont des quatre sessions annuelles, des aperçus de session dans laquelle elle communique ses recommandations relatives aux objets mis à l'ordre du jour qui concernent la Suisse urbaine. Les aperçus de session sont accessibles au public et sont également envoyés aux membres, aux journalistes et à d'autres milieux intéressés.

Consultations

En 2024, l'Union des villes suisses a participé à 51 consultations au total. ♦



11 novembre 2024

Le manifeste Urbanistica à
l'épreuve de la réalité urbaine.



L'UVS en 2024

Journée des villes à Lausanne

L'un des temps forts de l'année de l'Union des villes suisses est la Journée des villes : outre l'assemblée générale formelle, cet événement offre chaque année l'occasion d'approfondir un thème avec le concours d'un grand nombre de spécialistes de haut vol. Cette manifestation, qui s'étend sur deux jours, permet en outre d'entretenir le réseau et de découvrir la ville d'accueil. L'édition 2024 s'est tenue à Lausanne. Les représentant·e·s des villes et d'autres expert·e·s se sont réunis au Casino Montbenon qui jouit d'une vue sur le lac Léman. La manifestation de cette année était dédiée au développement vers l'intérieur de qualité et à la disponibilité de logements dans les villes.

Les villes et les communes urbaines sont les lieux de vie et de travail les plus convoités par une majorité des habitant·e·s de Suisse. Elles offrent des qualités urbaines, à savoir des trajets courts, une large offre commerciale, sociale et culturelle, de multiples possibilités de rencontre, d'activité physique et de loisirs ainsi qu'un espace d'expérimentation pour la créativité et l'économie. Le pouvoir d'attraction des villes n'est pas le fruit du hasard, mais la conséquence d'un développement urbain, d'une planification et d'une politique du logement ciblés.

Depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en 2014, des paradigmes contraignants s'appliquent pour un développement vers l'intérieur de qualité. La politique du logement menée par les villes est un facteur clé à cet égard. Quel rôle peuvent-elles jouer et quelles sont leurs marges de manœuvre pour y parvenir ? Comment peuvent-elles gérer au mieux leurs processus de développement vers l'intérieur afin de permettre la création de logements et d'un environnement résidentiel attrayant pour l'ensemble de la population ?

La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider était l'invitée d'honneur à Lausanne.

Mutations au Secrétariat général

Depuis septembre 2024, Benjamin Fröhlich est en charge de la communication de l'Union des villes suisses.

En octobre 2024, Jonas Schmid a repris le ressort mobilité et politique des transports.

En décembre 2024, Monika Litscher a été nommée nouvelle directrice de l'Union des villes suisses. Elle est entrée en fonction en 2025. ♦

Réseau

L'Union des villes suisses offre à ses membres une palette large et variée de plateformes permettant de mener des échanges sur des thématiques spécialisées ou de s'engager politiquement.

Sections

En leur qualité d'organisations juridiquement autonomes, les sections de l'Union des villes suisses se penchent sur des problématiques spécifiques à leurs domaines de compétences respectifs. Elles élaborent notamment des bases techniques et des prises de position politiques et s'impliquent activement dans le processus politique, en accord avec l'UVS.

- Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV)
- Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)
- Association suisse Infrastructures communales (ASIC)
- Initiative des villes pour la formation
- Initiative des villes pour la politique sociale
- Conférence des villes pour la mobilité (CVM)
- Conférence des villes en matière culturelle (CVC)

Commissions et groupes de travail

Les commissions et groupes de travail permanents (GT) de l'Union des villes suisses permettent de se forger une opinion en interne et de favoriser les échanges de vues et d'expériences entre les membres de l'association. Ils se composent de membres responsables des exécutifs ou de spécialistes administratifs des villes membres.

- GT Numérisation
- GT Géoinformation UVS
- GT Communication
- GT Prévention et lutte contre la radicalisation et l'extrémisme
- GT Délégué·e·s des villes à l'intégration
- GT Vie nocturne urbaine
- GT Urbanisme
- Commission de politique énergétique et climatique
- Directrices et directeurs de l'urbanisme et de la construction
- Groupe d'experts des ingénieurs des villes et des communes
- Réseau Suisse des villes amies des aîné·e·s
- Communauté d'intérêts des grandes villes-centres
- Commission statistique
- Centre de l'espace public (CEP) ♦

Organes

Comité

Anders Stokholm	Président, maire de Frauenfeld
Sami Kanaan	Vice-président, conseiller administratif de Genève
Corine Mauch	Vice-présidente, maire de Zurich
Bruno Arrigoni	Syndic de Chiasso
Conradin Cramer	Président du gouvernement de Bâle-Ville
Ramona Gut-Rogger	Présidente d'Emmen
Barbara Horlacher	Maire de Brugg
Grégoire Junod	Syndic de Lausanne
Alec von Graffenried	Maire de Berne
Michael Künzle	Maire de Winterthour
Philipp Kutter	Maire de Wädenswil
Raphael Lanz	Maire de Thoune
Franziska Stadelmann	Présidente de MuttENZ
Thierry Steiert	Syndic de Fribourg
Philippe Varone	Président de Sion
Mélanie Wyss	Syndique de Morges

Secrétariat général

Martin Flügel	Directeur
Monika Litscher	Vice-directrice, développement urbain
Dominik Bela Ribeiro	Stagiaire
Giulia Brawand	Administration
Franziska Ehrler	Questions sociales
Michael Felber	Politique financière et économique
Benjamin Fröhlich	Communication
Christina Grab	Administration
Valeria Lucentini	Politique culturelle, statistiques
Maja Münstermann	Administration
Léa Pacozzi	Stagiaire
Daphné Rüfenacht	Politique énergétique et climatique
Barbara Santschi-Hutzli	État-major de direction, développement territorial
Jonas Schmid	Mobilité et politique des transports
Flora Senften	Réseau Quartiers Vivants, espace public

Organe de contrôle

Blaser Treuhand SA	Berne
---------------------------	-------



24 novembre 2024

Une double offensive contre les locataires est repoussée.

Comptes annuels

Compte de résultat

	2024		2023	
	CHF	%	CHF	%
Recettes				
Cotisations des membres	2 236 884.20		2 210 820.80	
Contributions aux frais administratifs	201 499.50		198 966.20	
Projets et autres recettes	210 305.43		190 222.20	
Total recettes	2 648 689.13	100	2 600 009.20	100
Charges				
Comité / séances / commissions	101 263.15	-3,8	106 770.94	-4,1
Charges de biens et services	779 317.68	-29,4	792 889.45	-30,5
Charges de personnel	1 782 720.74	-67,3	1 719 760.10	-66,1
Total charges d'exploitation	-2 663 301.57	-100,6	-2 619 420.49	-100,7
Résultat extraordinaire	-4 123.67	-0,2	9 867.20	0,4
Résultat annuel	-18 736.11	-0,7	-9 544.09	-0,4

Bilan

	2024		2023	
	CHF	%	CHF	%
ACTIFS				
Fonds de roulement				
Liquidités	1 226 095.31		284 663.20	
Créances sur livraisons / prestations	1 041.40		9 569.47	
Autres créances à court terme	9 655.95		3 414.30	
Autres créances à court terme envers des proches	43 601.07		67 601.07	
Compte de régularisation actif	80 708.50		81 673.46	
	1 361 102.23	40,9	446 921.50	13,9
Fortune de placement				
Immobilisations financières garantie de loyer (réserve de propriété)	66 191.92		65 976.95	
Placements financiers	1 900 000.00		2 700 000.00	
Immobilisations corporelles	1.00		1.00	
	1 966 192.92	59,1	2 765 977.95	86,1
Total du bilan	3 327 295.15	100	3 212 899.45	100
PASSIFS				
Capitaux étrangers				
Dettes sur livraisons / prestations	24 744.85		96 368.75	
Autres dettes à court terme envers des proches	279 167.95		220 715.76	
Passifs transitoires	74 927.77		113 624.25	
Total capitaux étrangers à court terme	378 840.57		430 708.76	
Dépenses de matériel retenues	1 498 000.00		1 313 000.00	
Total capitaux étrangers à long terme	1 498 000.00		1 313 000.00	
Total capitaux étrangers	1 876 840.57	56,4	1 743 708.76	54,3
Capitaux propres	1 450 454.58	43,6	1 469 190.69	45,7
Total du bilan	3 327 295.15	100,0	3 212 899.45	100

A) Principes appliqués lors de l'établissement des comptes annuels

B) Ventilation et précisions concernant les postes du compte de résultat et du bilan

1) Entreprise, forme juridique, siège social	31.12.2024	31.12.2023
---	-------------------	-------------------

—





9 décembre 2024

Monika Litscher accède au poste de directrice de l'Union des villes suisses.

Membres

Aarau
Adliswil
Aesch BL
Affoltern am Albis
Aigle
Altdorf
Altstätten
Amriswil
Appenzell
Arbon
Arosa
Baden
Bâle
Bassersdorf
Bellinzona
Berne
Berthoud
Bienne
Binningen
Birsfelden
Brigue-Glis
Brugg
Buchs SG
Bülach
Bulle
Bussigny
Carouge
Chiasso
Coire
Delémont
Dietikon
Dübendorf
Emmen
Frauenfeld
Freienbach
Fribourg
Genève
Gland
Glaris
Gossau SG
Granges
Herisau
Hochdorf
Horgen
Illnau-Effretikon
Interlaken
Ittigen

Kloten
Köniz
Kreuzlingen
Kriens
Küssnacht
Küssnacht am Rigi
La Chaux-de-Fonds
La Neuveville
La Tour-de-Peilz
Lancy
Langenthal
Lausanne
Le Grand-Saconnex
Le Locle
Lenzburg
Liestal
Locarno
Lucerne
Lugano
Lyss
Martigny
Meilen
Meyrin
Monthey
Montreux
Morat
Morges
Moutier
Münsingen
Muttenz
Neuchâtel
Nyon
Olten
Onex
Opfikon
Ostermundigen
Payerne
Plan-les-Ouates
Prilly
Pully
Rapperswil-Jona
Regensdorf
Reinach BL
Renens VD
Rheinfelden
Riehen
Romanshorn

Rorschach
Rüti ZH
Saint-Gall
Saint-Moritz
Sarnen
Schaffhouse
Schlieren
Schwyz
Sierre
Sion
Soleure
Spiez
Stäfa
Steffisburg
Sursee
Thalwil
Thoune
Urdorf
Uster
Uzwil
Vaduz
Vernier
Versoix
Vevey
Villars-sur-Glâne
Wädenswil
Wallisellen
Weinfelden
Wettingen
Wetzikon ZH
Widnau
Wil SG
Willisau
Winterthur
Worb
Yverdon-les-Bains
Zofingue
Zoug
Zuchwil
Zurich

Association des président-e-s
de communes du canton de Zurich
(sans droit de vote)

Association Cité de l'énergie
(membre donateur)

